

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

19 novembre

En 1695, départ de trois Sœurs pour le nouvel établissement à *Royan* : les Sœurs assureront le service des pauvres malades de la paroisse. (C)

En 1805, de *Rome*, le cardinal Consalvi, secrétaire d'État, adresse au cardinal Fesch, oncle de Napoléon, archevêque de Lyon, et ambassadeur à Rome, une lettre qui précise, au nom du Souverain Pontife, les pouvoirs du vicaire général, M. Brunet. Celui-ci, qui, à la mort du supérieur général, M. Cayla, est devenu, de droit, responsable de la double famille, est resté à Rome jusqu'en 1804. Quand le décret napoléonien de cette même année a autorisé la petite Compagnie à se reconstituer en France, M. Brunet est revenu à Paris, pensant, non sans raison, qu'il y serait plus à même de travailler à la restauration vincentienne. Pendant ce temps, à Rome, l'un de ses assistants, Charles-Dominique Sicardi, profitant de ce départ, se fait attribuer, par bref pontifical, le titre de vicaire général avec juridiction sur toute la Compagnie, sauf sur les confrères affectés aux missions à l'étranger qui restent, comme toutes les Filles de la Charité, sous l'obédience française. Sicardi a vu son jeu facilité auprès du Saint-Siège par le fait que le décret de Napoléon autorisant le rétablissement de la petite Compagnie en France ne contient pas l'appellation officielle de "Prêtres de la Mission"... M. Brunet, — on le conçoit — ne peut admettre les restrictions imposées à ses pouvoirs par des intrigues. Il a donc fait les démarches nécessaires pour que sa situation de chef de la Congrégation ait toute son étendue normale ; afin de sauvegarder autant que possible, la paix, il a suggéré que Sicardi soit nommé provicaire sous l'autorité du vicaire général ; et il a insisté pour que lui, M. Brunet, ait le droit de nommer son successeur... C'est la réponse à toutes ces démarches que le cardinal Consalvi transmet aujourd'hui au cardinal Fesch. Le Souverain Pontife rend à M. Brunet le titre de vicaire général et lui permet de se donner des assistants de son choix, à condition que M. Sicardi, sous sa dépendance, mais en qualité de provicaire général, dirige la Compagnie. De plus, pour satisfaire, la très catholique Majesté du Roi d'Espagne, le Pape soustrait les missionnaires espagnols à la juridiction d'un supérieur étranger. Et, pour finir, le document n'accorde nullement à M. Brunet le droit de se choisir un successeur... C'est une réponse, à tout le moins, décevante. Mais elle laisse deviner quelques-unes des difficultés, — et donc quelques-uns des mérites — de ceux qui voulaient être les artisans d'une intégrale restauration vincentienne¹.

En 1863, le Procureur de la Maison Sainte-Croix de *Varsovie* est déporté en Sibérie où il gèle à — 30°. Tous les couvents sont occupés et les missionnaires ne peuvent ni entrer ni sortir sans dire pourquoi à un surveillant installé dans chaque résidence. (R)

En 1929, *Sœur Raymond* dit sa joie du baptême de 335 catéchumènes dans la chapelle du *Jen-tsé-tang*. Une école normale vient de s'ouvrir dans les locaux de l'Université que les Dominicains ont dû quitter. A la fin de l'année, sept jeunes filles (dont cinq entreront dans la Communauté) ont leur diplôme de normaliennes. Deux d'entre elles ont fait un exposé sur les principes de Sun-Yat-Sen, fondateur de la République chinoise. (R)

En 1930, trois jeunes gens qui avaient porté du bois chez nos Sœurs de *Gallipoli (Italie)* avouent qu'ils ne savent même pas faire le signe de croix et ignorent ce que cela signifie. La Sœur à qui ils font cette confidence leur explique que Dieu existe et cela les incite à inviter leurs camarades à apprendre eux aussi la "bonne nouvelle". Au bout de quelques semaines, ils sont ainsi de 200 jeunes ouvriers qui veulent s'instruire et qui persévèrent. Ce sont des portefaix, débardeurs, pêcheurs, etc... (R)

En 1930, à *Rome*, la Congrégation des Rites approuve le procès de non-culte au sujet de *Félix de Andreis*, qui fut le premier supérieur de la petite Compagnie en Amérique².

1) *Annales*, t. 76. p. 397 ; *Coste* : *La Congrégation de la Mission*, pp. 98-99.

2) *Annales*, t. 96, p. 849.